Facturation des prestations multiples et contraignantes

Les nouvelles prestations "valorisation des prestations multiples et contraignantes chez les patients très dépendants" peuvent être attestées pour les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} visites chez un patient au cours d'une même journée de soins pour les patients lourdement dépendants bénéficiant d'un forfait A, B,C, PA, PB ou PC.

Il s'agit de prestations ayant les numéros de nomenclature suivants : 428035 et 428050. Elles doivent être facturées avec les prestations qui leur sont associées dès le mois de juillet 2011.

Une récupération des ces prestations est prévue à partir du 01 janvier 2010, elles doivent faire l'objet d'une <u>facturation</u> <u>séparée</u>. Celle-ci reste possible jusque fin décembre 2011.

Ne pas envoyer la récupération des prestations en même temps qu'une facturation normale.

Ces opérations sont disponibles à partir de la mise à jour 6.1.8 Après avoir téléchargé la version 6.1.8 ou postérieure, un message apparaît à l'ouverture du programme



1. Facturation des prestations à partir du 1^{er} juillet 2011

 Pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} juillet 2011, les prestations multiples et contraignantes seront ajoutées automatiquement par le programme SOFT33 (à partir de la version 6.1.8).

2. <u>Récupération des prestations à partir du 01/01/2010 ⇒ 30/06/2011</u>

A - Facturation > Facturation des prestations

Onglet [Sélection]

- Choisir l'établissement de facturation
- Simulation : Non
- Choisir la période de facturation concernée : <u>Jusqu'au 30/06/2011</u>
- Indiquer un commentaire pour distinguer cette facturation spécifique.
 Exemple : Récupération de l'arriéré
- Cocher l'option de récupération

8	Facturation	des prestatio	ons			-			-	Figure and the
	Sélection	Patiento	Organis	mes	MyCareNet	Facturation	Validation			
	Etablissen	nent	NURSIN	G MOV	ΊE		•			
	Simulation	I	🔘 Oui	0 N	oni					
	Sélection		 Tous les patients Un ou plusieurs patients Un ou plusieurs organismes assureurs 							
	Prescriptio	ons	Toute:	s les pr	escriptions (Prescriptions te	erminées			
	Prestation	s	🧿 Inami	0	🔵 Non Inami					
	A partir du	I	01/09/20)09 [6					
	Jusqu'au		30/06/20)11 [6					
	Commenta	aires •	Récupéra	ation de	: l'arriéré	~				
	Facturer u	iniquement l'arri	éré des pre:	stations	s multiples et co	ntraignantes 📝)			

Onglet [Facturation]

Cliquer sur "Analyser" Remarque : Ne sont présents que les patients concernés par ces prestations.

Onglet [Validation]

Confirmer la facturation en cliquant sur le bouton "Valider la facturation".



Cette facturation ne peut pas être annulée. Elle doit être envoyée séparément. L'option n'apparaîtra plus dans le menu de facturation pour l'établissement concerné par la récupération.

B - Facturation > Création des récapitulatifs

Onglet [Sélection]

- Choisir l'établissement de facturation
- Choisir le mois de facturation : 06
- Choisir l'année de facturation : 2011
- Indiquer un commentaire pour distinguer cette facturation spécifique Exemple : Récupération de l'arriéré

1	Création des	récapitulatit	fs	and the second second	Course officers	C Canadara	C Pagette	
	Sélection	Organisme		Récapitulatifs				
	Etablissement Sélection			SING MOVIE ous les organismes n ou plusieurs orga	assureurs	💽 🗸		
	Mois de facturation Année de facturation		06 - 2011		4			
	Commentaire	/						

Onglet [Récapitulatif]

Cliquer sur "Création"

C - Facturation > Génération des supports INAMI

Onglet [Récapitulatif]

Sélectionner la facturation concernée

Génération des supports INAMI												
Unions nationales		Récapitulatif		Etiquettes	Etiquettes		:	Supports	MyCareNet			
	N*	Code	Etablis.	blis. <u>Type</u> Inami		Date	Heure	Période	Organisme	s Total	Commentaires	
		001023	1 C O O		09/08/2011	10:52:15	06/2011		€ 204,4	O Récupération de l'arriéré,		

Vérifier le type de fichier réalisé : Type C. Contacter votre distributeur si différent.

- Cliquer sur "Génération"
- Réaliser les supports suivant la procédure habituelle.



Si vous avez adhéré au système MyCareNet, la procédure reste identique. Ne créez pas de supports mais envoyez vos support via le système MyCareNet.

D - Facturation > Impression des documents



Les attestations ne doivent pas être imprimées. Mais à la demande de certaines mutuelles, elles devront être expédiées, comme à l'habitude, par voie postale, accompagnées de leur récapitulatif.